

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-CF1196

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 3

Compéter l'alinéa 4 par les mots :

« et les mots « 1^{er} mars » sont remplacés par les mots« 31 janvier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir aux Français le versement de l'acompte avant la fin du mois de janvier.

Il permet avant tout de rassurer les Français et de s'assurer qu'ils n'auront aucune avance de trésorerie à effectuer.